

## Téléphone au volant

## Par Patom, le 27/09/2019 à 15:02

Bonjour dans le cadre de mon travail il s avère que je me sois fait pris à la vidéo ou à la volée au téléphone au volant de mon camion de travail sans être contrôlé bien sur mon employeur a reçu la remontrance comme quoi je dois payer 90e et trois points sur le permis ma question est ce que ce procédé est réglementaires

Merci à vous

## Par LESEMAPHORE, le 27/09/2019 à 15:14

Bonjour

De quel reglement parlez vous ?

Le relevé d'infraction sans interception ou la désignation du conducteur ou la demande du patron de lui donner 90€?

Cette infraction relevée au vol est facilement contestable par le titulaire du certificat .